



Syndicat Départemental Apicole et de Défense des Abeilles du Tarn et Garonne

Siège social : Chambre d'agriculture- rue Marcel UNAL - 82000 Montauban
Tél : 06 44 07 44 56 - Courriel : api-82@laposte.net
Siret:49983135200012

BULLETIN D'ADHESION 2019

Réservé au syndicat : reçu le n°

Pour une bonne prise en compte de la cotisation, des abonnements, et de l'assurance, cette feuille recto-verso est à retourner dûment remplie accompagnée du règlement **par chèque établi à l'ordre du : Syndicat Apicole 82.**

A envoyer chez notre trésorier :

Monsieur Jacques DARUL, 321 Chemin du Carreyrat 82000 MONTAUBAN

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et

ville :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Adresse mail :

Renseignements facultatifs mais très utiles :

Année de naissance :

Métier/ ancien métier/ compétences particulières :

Nombre de ruches : 1 à 50 51 à 120 121 à 200 201 et plus

Nombres de ruchers (communes :

Participera aux cours du Rucher Ecole

Volontaire pour la cueillette d'essaims sur la/les communes :

Demandeur de sites de pollinisation sur la/les communes :

Intéressé pour faire des interventions au Rucher Ecole (formation assurée par les instructeurs) dans les domaines : technique sanitaire scientifique

Autre (préciser)

Je suis volontaire pour participer à la tenue du stand lors des différentes manifestations.

Refuse la publication de photos le concernant sur le site internet et autres documents du syndicat apicole.

<p>Revue Apicoles proposées :</p> <p>Les abonnements sont pris en compte par les éditeurs en début d'année. Pour recevoir régulièrement les revues, il est recommandé de s'abonner avant le 31 décembre 2018 ou au moment de votre inscription pour les nouveaux.</p> <p>L'ABEILLE DE France 22€ sans la cotisation syndicale S.N.A. Et / ou ABEILLES ET FLEURS 27,00€ sans la cotisation syndicale U.N.A.F.</p> <p>Les deux abonnements sont mensuels et comptent 11 revues de janvier à décembre</p>	<p>.....</p> <p>...</p> <p>.....</p>
<p>Inscription au Rucher Ecole</p> <p>Participation au frais 35,00€</p>	<p>.....</p> <p>...</p>
<p>ASSURANCES :</p> <p>Les assurances sont calendaires (1^{er} janvier 31 décembre). Pour être assuré toute l'année, il convient d'adhérer au syndicat, et de régler le montant de l'assurance avant le 31 décembre 2018 ou au moment de votre inscription.</p> <p><i>Dans le cadre d'un « contrat de groupe », il n'est délivré aucun récépissé, ni attestation à titre individuel. Votre règlement enregistré, sa date de réception fera foi. De votre côté, vous détenez forcément la date de ce règlement.</i></p> <p>OPTION 1 - tarif 2019, inchangé identique à 2018. Responsabilité civile, incendie et protection juridique. FORFAIT 1 à 10 ruches : 5,50€ Par ruche supplémentaire 0,55€ X ➤ exemple : pour 15 ruches $5,50€ + (0,55 \times 5) = 8,25€$</p> <p>ou</p> <p>OPTION 2 - tarif 2019, inchangé identique à 2018. Comprend les garanties de l'option 1 + vol et détérioration FORFAIT 1 à 10 ruches : 11,00€ Par ruche supplémentaire 1,10€ X ➤ exemple : pour 15 ruches $11,00€ + (1,10 \times 5) = 16,50€$</p>	<p>.....</p> <p>...</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>COTISATION SYNDICALE (obligatoire) :</p> <p>Syndicat Départemental Apicole et de Défense des Abeilles du Tarn et Garonne 25,00€</p> <p><u>Rattachement</u> <input type="checkbox"/> UNAF montant 1€ (revue Abeilles et Fleurs) OU <input type="checkbox"/> SNA montant 3,7 € (revue Abeille de France)</p>	<p>.....</p> <p>.....</p>
<p>TOTAL :</p>	<p>.....</p> <p>...</p>

<p>Cadre réservé au syndicat :</p> <p>Paiement par chèque n° du</p> <p>Paiement en numéraire le à reçu n°</p>
--